

Les formalités d'immatriculation

Vous avez choisi la forme juridique que vous allez donner à votre activité et vous entamez les démarches pour votre immatriculation.

Vous trouverez ci-dessous les différents éléments indispensables au Centre de Formalités des Entreprises de la CCI90 pour votre immatriculation au Registre du Commerce et des Sociétés :

Vous créez une Entreprise Individuelle

- [Liste des pièces à fournir](#)
- [Liasse](#) [Notice Liasse](#) [Volet social TNS](#)
- [ACCRE](#) et [Notice ACCRE](#)
- [Modèle de pièces](#)

Vous créez une EIRL (Entrepreneur Individuel à Responsabilité Limité)

- [Liste des pièces à fournir](#)
- [Liasse](#) [Notice Liasse](#) [Volet social TNS](#)
- [ACCRE](#) et [Notice ACCRE](#)
- [Modèle de pièces](#)

Vous créez une EURL ou SARL

- [Liste des pièces à fournir](#)
- [Liasse](#) , [Notice Liasse](#) et [Volet social TNS](#)
- [ACCRE](#) et [Notice ACCRE](#)
- [Modèles de pièces](#)
- [Modèle de statuts EURL SARL](#)

Vous créez une SA à Conseil d'Administration

- [Liste des pièces à fournir](#)
- [Liasse](#) et [Notice Liasse](#)
- [ACCRE](#) et [Notice ACCRE](#)
- [Modèles de pièces](#)

Vous créez une SA à Conseil de Surveillance

- [Liste des pièces à fournir](#)
- [Liasse](#) et [Notice Liasse](#)
- [ACCRE](#) et [Notice ACCRE](#)
- [Modèles de pièces](#)

Vous créez une SAS ou une SASU

- [Liste des pièces à fournir](#)
- [Liasse](#) et [Notice Liasse](#)
- [ACCRE](#) et [Notice ACCRE](#)
- [Modèles de pièces](#)

Si le dossier est complet, le CFE doit enregistrer votre immatriculation dans les 48 heures qui suivent son dépôt. Nous transmettons aux Impôts, à l'URSSAF, aux caisses de maladie et retraite, au greffe du Tribunal de Commerce, à l'INSEE, à la DDTEFP (si salariés), aux douanes (si activité bar ou tabac).

Vous recevrez sous 15 jours le K-Bis de votre entreprise.

Comment effectuer votre formalité d'immatriculation ?

Plusieurs solutions vous sont proposées :

1. Déclaration en ligne

Le réseau des Chambres de Commerce et d'Industrie françaises a mis en place [CFEnet](#), une plate-forme nationale qui vous permettra d'effectuer votre déclaration par internet simplement, rapidement et de manière conviviale : pas d'imprimé à remplir, le dossier est composé par un jeu de questions-réponses ciblées et commentées, avec une assistance personnalisée et un lien direct avec votre CFE.

[Cliquez ici pour effectuer votre déclaration en ligne sur CFEnet](#)

2. Dossier par voie postale

Il vous suffit de télécharger les documents liés à votre cas, de remplir la liasse et de l'adresser accompagnée des pièces à fournir à :

CCI du Territoire de Belfort
Centre de Formalités des Entreprises
CS 50199
90004 BELFORT Cedex
03 84 54 54 55

3. Sur place, dans les locaux de la CC190

Préparez votre dossier et prenez rendez-vous avec une personne spécialisée qui pourra vous conseiller :